

Nombre de Délégués :

En exercice	120
Présents	72
Procurations	12
Votants	84

DELIBERATION N°10-112021

Objet : Consultation des entreprises pour la réhabilitation de la toiture du hangar dit de « La Périgourdine »

L'an deux mille vingt-et-un, le huit octobre, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 24 septembre 2021*

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE	Dominique HERMENAULT	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
CAZOULES	Joëlle MARIE	Gérard VIEILLE
JAYAC	Francis JAGOURD	
ORLIAGUET	Alain MARINIER	
PAULIN	Catherine CHEYROU	Alain PERIQUOI
PEYRILLAC ET MILLAC	Denise ARNOULT	
SALIGNAC EYVIGUES	Didier DELBARY	Jacques FERBER
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	Fabrice LEFEVRE
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Hervé MARCUS
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Johann LEREBOURG	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Sébastien LE BOZEC	
CASTELNAUD LA CHAP.		
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Martine CONSTANT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Dominique SANFOURCHE
DOMME	Francis COUSIN	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT GAUMIER		
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON	Pierre COUDON	
VEYRINES DE DOMME		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	Sylvain BRULEY
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Carole DURAND
MEYRALS	Eric HAUTESSE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Elisa COUSIN	
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Amandine DALBAVIE	
LES FARGES		
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Vincent JARDEL	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOULX	Christiane SALVIAT	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARTLAT-PERIGORD NOIR :

AR Prefecture

024-252402284-20211008-10112021-DE
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021

BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	Michel ANDRE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Fabien PERUSIN	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE	Benoît CAMPAGNE	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIÉS	Marc PONS	
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC		

Excusés :

M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*) ; Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*) ; M. Serge PARRE (*Beynac-et-Cazenac*) ; Mme Chantal LAVILLE (*St Julien-de-Lampon*). M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) ; M. Mathias LUCAS (*Florimont-Gaumier*) ; Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*).

Procurations :

Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
M. Timothée ZUCHER (*Jayac*) donne procuration à M. Francis JAGOURD (*Jayac*)
M. Patrick PUIDEBOIS (*Orliaguet*) donne procuration à M. Alain MARINIER (*Orliaguet*)
M. Jean-Louis CHUPIN (*Calviac-en-Périgord*) donne procuration à Mme Sylvie MENARDY (*Calviac-en-Périgord*)
Mme Nathalie BALLERAND (*Saint-Vincent-de-Cosse*) donne procuration à M. Benoît CAMPAGNE (*Saint-Vincent-de-Cosse*)
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)
M. Ghislain FOURREAUX (*Peyrillac-et-Millac*) donne procuration à Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*)
Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*) donne procuration à Mme Sylvie JESINGHAUS (*Marquay*)
M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*Saint Geniès*)
Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*) donne procuration à M. Marc PONS (*Tamniès*)
Mme Marguerite MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*)
Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) donne procuration à M. Vincent JARDEL (*Sergeac*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Le Président rappelle à l'assemblée l'historique du hangar dit « de la Périgourdine » : Ce bâtiment a été réalisé en 1982. Le SICTOM l'a acquis en 2014. Aujourd'hui, il présente des faiblesses au niveau de sa toiture, entraînant des fuites parfois importantes à l'intérieur du bâtiment à l'occasion de précipitations. Une mise aux normes sanitaires est également nécessaire et urgente.

En 2019, l'assemblée délibérante avait missionné Monsieur Bouyssou, architecte, afin d'établir un avant-projet intégrant l'ensemble des travaux suivants :

- ❖ Remplacer les plaques ondulées usagées de type « éverites » par une toiture en bac acier,
- ❖ Supprimer le quai de déchargement inutilisé, ce qui permettra de créer des emplacements pour le dépôt des caissons,
- ❖ Mettre aux normes et isoler la salle vitrée afin de pouvoir y accueillir du public.

Le Président rappelle le caractère d'urgence imposé par la vétusté du hangar et la nécessité de le mettre aux normes sanitaires.

A cet effet, le Président expose que le permis de construire a été obtenu et qu'une mise en concurrence des entreprises a été réalisée afin de réhabiliter la toiture. Compte tenu du montant des travaux, estimé à 226 000€, le mode de consultation retenue est le marché à procédure adaptée.

Après consultation des entreprises, il présente au Comité Syndical les conclusions de la Commission des marchés, réunie le 04/10/2021 afin d'examiner les propositions pour la réhabilitation de la toiture, ce qui peut se résumer ainsi :

- 2 offres ont été reçues :
- Le groupement Ets PASSERIEUX et GB Désamiantage, tous deux de Montignac (24) présentent un dossier, complété par guichet complémentaire sur AWS, et qui reprend les caractéristiques demandées dans le cahier des charges.

AR Prefecture

024-252402284-20211008-10112021-DE
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021

- Les Ets NOVAMIANTE de Gardonne (24) présentent un dossier complet qui reprend les caractéristiques demandées dans le cahier des charges. Cette entreprise est une spécialiste de l'amiante, également en mesure d'assurer la nouvelle toiture en bac acier.

Vu les critères de sélection, la proposition des Ets NOVAMIANTE Environnement obtient la note de 87.92/100. (Intérêt économique 45/45 ; Capacité technique 20/30 ; délai de réalisation 22.92/25).

Le Président précise que ce chantier nécessite également la présence d'un coordonnateur de prévention de sécurité et de protection de la santé ainsi que la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux. Après avoir consulté plusieurs

- Méline PRUD'HOMME, architecte DPLG, a proposé ses services en qualité de coordonnateur de prévention de sécurité et de protection de la santé pour un cout de 1505€ HT, comprenant 19 heures de travail et 2 réunions de chantier,
- La réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux (1 repérage + 2 prélèvements) a été proposée par Ex'Im (SAS T2L Expertise) pour 350.00 € HT, SEMDIAG pour 408.34€ et par DIAG EXPERT pour 324.99€ HT.

Vu l'avis de la Commission des marchés et du Bureau Syndical, tous deux réunis le 04/10/2021, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **Renouvelle** le caractère d'urgence imposé par la vétusté du hangar et la nécessité de le mettre aux normes sanitaires,
- **Entérine et valide** la proposition des Ets NOVAMIANTE, situé à Gardonne (24) pour réaliser les travaux de réhabilitation de la toiture du hangar dit « de la Périgourdine » pour un cout de 50 087.00 € HT soit 60 104.40 € TTC,
- **Entérine et valide** le contrat de coordination de prévention de sécurité et de protection de la santé, tel que proposé par le cabinet d'architecte Méline PRUD'HOMME, architecte DPLG à Paris 75019, pour les travaux de réhabilitation du hangar dit « de la Périgourdine », pour un montant de 1365.00€ HT + 70.00€ par réunion de chantier,
- **Dit** que le diagnostic sera réalisé par les Ets Diag Expert, situés ZI de Beauregard à Brives (19100) pour un montant de 208.33€ HT par diagnostic et 58.33€ HT par prélèvement,
- **Autorise** le Président à signer les documents à intervenir,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif du budget général de l'exercice 2021 et seront abondés au budget 2022 pour réaliser l'ensemble des travaux.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 08 octobre 2021.

Jérôme PEYRAT
Président



AR Prefecture

024-252402284-20211008-10112021-DE
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021